

DEL_20240620_14
Extrait du registre
Séance du 20 juin 2024



Département
LOIRE-
ATLANTIQUE

Arrondissement
SAINT NAZAIRE

Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt juin,
 Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Dominique MAHE-VINCE, Eric MEIGNEN, Germaine GLOTIN-GALLEN, Christian AUCLAIR,

Etaient excusés : Stéphanie BURNEL, David PELON, Nicolas PALLIER, Solène MERABET, Raphaël MOUNIER

Convocation	10 juin 2024
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	6
Excusés :	5
Absents	0
Procurations :	3
Votants :	9

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stéphanie BURNEL a donné son pouvoir à Madame FREMIENT Laurence
- Nicolas PALLIER a donné son pouvoir à Monsieur AUFORT Claude
- Solène MERABET a donné son pouvoir à Monsieur MEIGNEN Eric
-

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONTRAT D'ENGAGEMENT Orchestre Isabelle Debarre
Repas des Aînés
Autorisation de signature

Madame la Vice-Présidente expose

Lors de la séance du 22 février 2024, les administrateurs du Conseil D'Administration du CCAS de Trignac ont échangé sur l'organisation des festivités de fin d'année 2024 des aînés (+ de 70 ans) ;

Considérant la nécessité de reconduire, le traditionnel repas des aînés (+ 70 ans), accompagné d'une animation musicale afin de favoriser du lien social et un moment de convivialité auprès des seniors ;

Considérant la nécessité de choisir un prestataire musical pour animer le repas des aînés, qui se déroulera le Samedi 18 janvier 2025 au Gymnase Georges Frédet à Trignac ;

Considérant la nécessité de signer un contrat relatif à l'engagement des artistes du spectacle ;

Vu que la prestation de l'orchestre Isabelle Debarre réalisée en Janvier 2023 au repas des aînés, avait remporté un vif succès auprès du public ; le Conseil d'Administration a suggéré de renouveler la prestation pour le repas 2025 ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Voix	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Article 1 : APPROUVE le contrat d'engagement avec l'orchestre Isabelle Debarre ;

Article 2 : AUTORISE son Président ou son représentant à signer le contrat d'engagement avec l'Orchestre Isabelle Debarre et tous les pièces nécessaires à la présente délibération ;

Article 3 : PRECISE que le montant du cachet (salaire + déplacement des artistes) est fixé à 790€ hors charges sociales ;

Le paiement des charges sociales s'effectuer par affiliation au Guichet Unique (déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales pour les organisateurs occasionnels de spectacles vivants, pour un montant +/- 730€ (GUZO) ;

Article 4 : DIT que les dépenses afférentes seront imputées comme suit :

- Prestations artistes : BP 2025 Chapitre 011 – Article 6232 – Fonction 423
- Guzo Charges Sociales : BP 2023 Chapitre 012 – Article 6458 – Fonction 423

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

**A Trignac, le 24 juin 2024,
Monsieur le Président ou son représentant
Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS**

